



Association Nationale des Arbitres de Volley-Ball

F.F.V.B.

17 rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY- LE-ROI

F.F.V.B.

17 rue Georges Clémenceau

94607 CHOISY-LE-ROI

3 mars 2010

Messieurs les Présidents, de la CCA, de la Financière

Bien que le seul interlocuteur des arbitres soit le Président de la CCA, nous pensons que celui de la financière ne peut qu'être destinataire de ce courrier.

Afin que plus jamais ne se reproduise la situation catastrophique du remboursement des frais avancés par les arbitres en ce début d'année 2010, afin que soient respectées les décisions votées lors de l'Assemblée Générale du Lavandou en 2005, et suite à votre lettre OS/JS ref CCA N° 607 datée du 17 février 2010, l'ANAVB, qui se veut une force de propositions, vous soumet une méthode simple, logique et efficace.

En début de saison, les clubs de Nationale paient leur adhésion à la fédération ce qui inclut un certain montant correspond aux frais de déplacement des arbitres. Nous proposons que ce montant, au fur et à mesure des paiements (en quatre échéances possibles) soit versé sur un compte spécifique qui ne servira qu'à remplir sa fonction initiale (ce compte, producteur d'intérêts ne peut être déficitaire si les répartitions ont été bien calculées).

Les calendriers établis, il sera attribué à chaque arbitre officiant dans les championnats nationaux un acompte, une avance sur ses déplacements à venir. A la fin du premier mois, les comptes seront faits, soldés par un complément, et un nouvel acompte versé aux arbitres.

Et ainsi de suite jusqu'à la fin de la saison. Le tout dans la plus grande clarté comptable.

Il sera également adressé à chaque arbitre un état comptable lui permettant de suivre son compte en vos livres.

De son côté, l'arbitre s'engage par écrit à rembourser, si nécessaire, la FFVB au cas où il ne pourrait assurer ses désignations et aurait alors perçu des sommes indues.

Un essai peut facilement être tenté avec une petite quantité d'arbitres sélectionnés.

Nous sommes prêts à l'ANAVB à étudier avec la FFVB les problèmes posés par ce nouvel aménagement.

Dans l'attente de la réponse des services concernés, nous vous prions de recevoir, Messieurs les Présidents, nos salutations distinguées.

Claude BARTHES
Président

Président : C BARTHES 27 rue de la Barre 81200 Mazamet Tel : 0563614691 barthes-claude@orange.fr

Secrétaire général : JP BEGU 2 rue Molière 34920 Le Crès. Tel : 0960399940 jean-pierre.begu@wanadoo.fr